

PER
R-679

PRIX:
Cinq Cents.

Le Réveil



paraissant
Tous les Samedis
à

Montréal

LE REVEIL (Journal Hebdomadaire) MONTREAL

7-69
Vol. I

MONTRÉAL, 27 FÉVRIER 1892.

90-2257.
No 1.

❖ LE ❖
RÉVEIL R 442 ?

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

ABONNEMENT :

A la campagne..... Un an \$2.50
A la ville..... Un an \$2.25

Tout abonnement est strictement payable
d'avance.

Le Numéro :

5 CENTINS.

Pour toute correspondance
s'adresser 131, rue Berri.

SOMMAIRE :

MANIFESTE DE L'HONORABLE M. MERCIER.....	2
LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE.....	7
L'HONNÉTÉTÉ DE LA PRESSE CONSERVATRICE.....	7
NOTES ÉLECTORALES.....	8
LA QUITTANCE ROUGE (Roman inédit de Simon Boubée).....	9
UNE COMPARAISON.....	13
POURQUOI LES CHATS FONT LEUR TOILETTE APRÈS AVOIR MANGÉ.....	14
LA BELLE FREDEGONDE.....	15
CHOSSES QUELCONQUES.....	16



En vente dans tous les Dépôts de journaux,
à Montréal et à Québec.

Manifeste de l'Honorable M. Mercier.

A Messieurs les Electeurs de la Province de Québec :

Messieurs les électeurs,

Le 17 juin 1890, vous souteniez mon gouvernement aux polls par une grande majorité, malgré l'arme de la calomnie employée par nos adversaires, et certaines accusations fausses et malicieuses portées contre nous. Toutes les accusations antérieures à ces élections de 1890 doivent donc être mises de côté, vu que votre verdict a été prononcé sans appel.

Durant la session de l'automne de 1890, le gouvernement dont j'étais le chef fut soutenu par une majorité de 24 voix dans la chambre d'assemblée, et par une majorité moindre mais suffisante dans le conseil législatif. Aucune accusation ne fut portée contre mon gouvernement durant cette session.

D'après l'article 86 de la constitution fédérale, notre législature devait être convoquée avant le 30 décembre dernier, et elle l'aurait été sans l'audacieuse conspiration ourdie à Ottawa et exécutée à Spencer Wood.

Cette conspiration eut pour prétexte la transaction de la Baie des Chaleurs, mais pour but réel de détourner l'attention des scandales dénoncés à Ottawa, et pour résultat final, notre renvoi d'office, dans les circonstances les moins justifiables, en violation de l'esprit de la constitution et au mépris de tous les précédents que nous fournit l'histoire parlementaire des pays libres.

Une enquête aussi irrégulière qu'injuste fut faite au sénat à l'occasion de la révélation de certains faits concernant le subside du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Bien que cette enquête fut faite "ex-parte" par mes adversaires et par les ennemis de la province, dans une chambre irresponsable au peuple et étrangère à nos institutions provinciales, composée en grande majorité de torics, et bien que la preuve parut préjudiciable à notre cause, le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Angers, n'osa point décréter notre renvoi d'office. Il crut prudent de nous imposer une commission de trois juges, MM. Jetté, Baby et Davidson, dans l'espoir de justifier l'acte arbitraire qu'il projetait depuis longtemps. Nous nous pensâmes obligés de céder à la volonté du chef de l'exécutif pour deux raisons : parce que nous savions pouvoir rétablir les faits dénaturés devant le sénat et pour éviter la crise que nous prévoyions, surtout à cause de la publication de l'acte d'accusation fait contre nous par le lieutenant-gouverneur.

Cette nouvelle enquête désabusa nos ennemis.

La majorité des membres de la législature réunis à Québec, au commencement de septembre, avait demandé au lieutenant-gouverneur la convocation des chambres ; j'avais moi-même insisté sur ce point ; nous croyions, les députés et moi, que la chambre d'assemblée était le seul tribunal qui avait juridiction pour juger le gouvernement.

Tout fut inutile, et M. Angers, pendant la maladie du président de la commission, se fit donner par les deux autres juges un rapport préliminaire, pour se justifier et de me renvoyer, et de ne point convoquer les chambres.

Malgré l'injustice de certains allégués de ce rapport préliminaire, il m'exonéra personnellement, et enleva à M. Angers les raisons qu'il cherchait pour appuyer son acte autoritaire.

En effet ce rapport de MM. Baby et Davidson, dit, en ce qui me concerne personnellement, ce qui suit :

“ Il n'est pas prouvé que M. Mercier connaissait l'existence du marché entre Armstrong et Pacaud et ce monsieur déclare n'en avoir en rien bénéficié.”

Ce rapport intérimaire était accompagné de la lettre suivante de M. le juge Jetté :

“ Montréal, 14 décembre 1891.

“ A son honneur le lieutenant-Gouverneur de la province De Québec.

“ Monsieur,

“ Ayant été atteint d'une grave attaque de grippe au milieu de nos dé-
“ libérations et des travaux de préparation de notre rapport, je regrette de
“ me trouver dans l'impossibilité de continuer ce travail avec mes collè-
“ gues. Je comprends qu'il est nécessaire dans l'intérêt public que vous
“ soyez informer sans délai du résultat de nos délibérations, D'un autre
“ côté, je ne puis perdre de vue le fait que dans une matière de cette im-
“ portance, toutes les parties intéressées ont droit à mon opinion basée
“ sur les faits tels que je les trouve établis. Elles ont même droit d'exi-
“ ger que les expressions employées soient pesées et mûries, avec un soin
“ que l'état actuel de ma santé ne me permet pas d'y apporter. Pour ces
“ parties intéressées, la question qui est devant nous est une question de
“ vie ou de mort politique, et pour leur rendre complète justice, je sens
“ que j'aurais besoin d'un repos d'esprit et d'une vigueur d'intelligence que
“ la maladie m'enlève complètement. En conséquence, je ne puis pour
“ le moment concourir dans un rapport dont je ne suis pas capable de
“ discuter les conclusion et de contrôler la rédaction d'une manière sati-

“ faisante. Si mes collègues décident, nonobstant mon abstention, de
“ présenter un rapport intérimaire, j'aurai l'honneur, aussitôt que ma santé
“ le permettra, de vous soumettre mes observations personnelles.
“ J'ai l'honneur d'être, avec le plus grande considération,
“ Votre très humble et très obéissant serviteur.

“ Signé :

“ J. A. JETTÉ.”

Voici quelques extraits et les conclusions du rapport du juge Jetté :

“ Résumant les faits concernant M. Mercier, je trouve ce qui suit :

“ 1. Les billets signés par M. Pacaud et endossés par M. Mercier et
“ autres amis politiques pour des fins électorales et pour des contestations
“ d'élections, furent payés à même les \$100,000 reçues par M. Pacaud de
“ M. Armstrong. Mais ces sommes furent payées en l'absence de M.
“ Mercier, sans son consentement et à son insu, aucune responsabilité ne
“ peut donc lui être imputée.

“ 2. Les \$5,000 envoyées à M. Mercier le 15 mai étaient déposées
“ pour cette fin, entre les mains de M. Pacaud à cette date, et ne furent
“ pas prises en ce qui concerne M. Mercier sur l'argent de la Baie des
“ Chaleurs.

“ La somme de \$5,000 envoyée à M. Mercier le 3 juillet était avancée
“ par M. Pacaud sur des fonds provenant d'une source tout à fait étran-
“ gère à l'affaire de la Baie des Chaleurs, et en ce qui concerne M.
“ Mercier elle aurait dû être prélevée au moyen de blanc-seings donnés à
“ M. Pacaud par le sénateur Pelletier, et ils furent de fait subséquem-
“ ment couverts par un billet écrit sur ce blanc-seing quand M. Pacaud
“ jugea à propos de les faire escompter.

“ Prenant l'ensemble des témoignages, je trouve les faits suivants
établis :

“ 1. Le contrat Pacaud-Armstrong est prouvé et même admis, mais
“ c'était seulement entre messieurs Armstrong et Pacaud. Ni M. Thom,
“ ni M. Cooper n'en savaient rien.

“ 2. Il n'y a nulle preuve qu'aucun des ministres eut connaissance de
“ ce contrat avant les révélations faites devant le comité du sénat.

“ 3. Aucun des ministres, à l'exception de M. Chs Langelier, ne profita
“ de quelque manière que ce soit de l'argent de M. Armstrong.

“ 4. M. Langelier paraît ignorer la provenance de l'argent qu'il a reçu
“ de M. Pacaud.

Vous ne devez pas, messieurs les électeurs, vous laisser égarer dans le
jugement que vous allez rendre sur les causes de notre renvoi d'office. Il

n'y en a pas d'autres que celles de la Baie des Chaleurs, et toute autre qui serait invoquée maintenant, le serait après coup et injustement. Si telles autres causes d'accusations existaient contre mon gouvernement, elles doivent être soumises à la législature, et jugées par elle, et par elle seule. Si ces accusations justifiaient une condamnation à l'avenir, elles seraient étrangères à l'acte autocratique de M. Angers, ce serait un procès nouveau à instruire : voilà tout. Et soyez sûrs, messieurs, que nos ennemis, couverts eux-mêmes de scandales et trouvés coupables des actes les plus malhonnêtes, ne réussirent jamais, malgré toutes leurs tentatives haineuses, à nous trouver coupables de quoi que ce soit qui puisse faire honte à nos amis. Soyez convaincus surtout que l'on n'osera jamais dire, et encore moins prouver, qu'aucun de mes collègues, ni moi-même, avons eu la lâcheté de voter pour autoriser l'abolition de la langue française dans aucune partie du pays où l'on a droit de la parler.

Tout le temps que j'ai été premier ministre, j'ai consciencieusement travaillé à faire du bien à cette province, et je crois pouvoir me rendre le témoignage d'avoir réussi.

J'ai réglé les questions les plus difficiles, poussé les travaux publics avec vigueur et succès, rendu justice à toutes les classes, à toutes les races et à toutes les croyances religieuses. Si j'ai dépensé beaucoup, c'était pour répondre aux demandes nombreuses et légitimes de toutes parts.

J'ai établi les écoles du soir, qui donnent une instruction chrétienne et pratique à des milliers d'ouvriers et de cultivateurs ;

J'ai fait voter \$462,000 pour restituer à l'Eglise les biens des Jésuites, premiers missionnaires et premiers martyrs de ce pays, tout en donnant une juste compensation à la minorité protestante.

J'ai créé le mérite agricole qui, tout en donnant un essor nouveau à la noble profession de la grande majorité de nos concitoyens, les a relevés dans leur pensée et dans celle des autres ;

J'ai inauguré la construction des ponts en fer, qui a eu pour effet de donner à nos campagnes des voies de communication plus faciles, plus sûres et plus durables.

J'ai fait disparaître, à la demande du Saint-Père et des évêques de la province de Québec, les graves difficultés qui existaient entre l'université Laval et l'Ecole de Médecine de Montréal ;

J'ai renouvelé l'ordonnance des rois de France, pour l'encouragement des familles chrétiennes ;

J'ai augmenté considérablement les crédits en faveur des collèges, des couvents, des écoles catholiques et protestantes ;

J'ai fait rendre justice aux universités anglaises par une loi spéciale, qu'elles avaient vainement demandée depuis longtemps.

J'ai travaillé avec mes collègues des provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, à garantir davantage l'autonomie des provinces et à obtenir des revenus additionnels justifiés par le pacte fédéral et propres à promouvoir nos intérêts matériels ;

Si vous me continuez votre confiance, comme j'ose l'espérer, je calculerai la portée des travaux publics et des grandes entreprises, de manière à unir prudemment les règles d'une sage économie aux besoins indispensables et aux aspirations légitimes de notre province.

La grande lutte politique dans laquelle nous a jeté le coup d'Etat arrive à son terme et Nos Seigneurs les Evêques, avec la sagesse qui les distingue, n'ont point voulu qu'elle se terminât sans nous rappeler les précieux enseignements de l'Eglise. Ils nous ont dit avec autorité d'éviter la calomnie et la corruption : deux des plus grands maux de notre société. La calomnie et la corruption sont les moyens d'actions favoris de nos adversaires. Ils calomnient sciemment pour nous enlever votre estime et ne dédaignent point de recourir à la corruption pour compléter leur œuvre néfaste. Méprisez la calomnie qui est l'arme des lâches et repoussez la corruption qui est l'arme des hommes sans scrupules.

Messieurs les électeurs.

N'oubliez point qu'il est aussi facile à un peuple de perdre ses libertés politiques, qu'il est difficile de les conquérir.

Vous avez la plénitude de ces libertés : sachez vous en servir comme des hommes intelligents et des patriotes dévoués.

Songez aux malheurs des peuples qui ont méconnu leur devoir et ignoré leurs droits dans les mauvais jours de leur histoire : l'esclavage politique devint leur triste condition.

Vos droits politiques ont été foulés aux pieds par M. Angers, sur les ordres de vos ennemis ; des usurpateurs se sont emparés du gouvernement de votre province, et se sont faits les instruments de ceux qui ont juré votre perte.

Défendez l'héritage que vous avez reçu de vos pères, et transmettez-le intact à vos enfants.

Dites au monde entier, par votre vote le 8 mars prochain, que vous connaissez le prix de la liberté, et que vous savez combattre avec courage et succès ceux qui veulent vous l'enlever.

Revendiquez vos droits, consacrés par la constitution qui vous a été donnée ; et sous le regard de Dieu qui vous protège, faites consciencieusement votre devoir d'hommes libres.

J'ai l'honneur d'être.

Messieurs,

Votre dévoué et obéissant serviteur,

HONORÉ MERCIER.

LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE

QUOIQUE exempt par état de se mêler activement de politique, notre clergé nous a rendu, sous ce rapport, d'incontestables services dans le cours de nos grandes luttes. Combien d'œuvres publiques et nationales n'a-t-il pas favorisées ? Combien d'utiles conseils et d'encouragements n'a-t-il pas donnés à nos hommes publics dans les temps difficiles ? Et à qui devons-nous cette admirable unité d'action politique, qui à été jusqu'à présent un des traits caractéristiques de notre population ; qui a fait sa force et son salut, au milieu des constantes luttes que nous avons eu à soutenir, depuis près d'un siècle pour sauver notre race de l'exploitation et de l'anéantissement ? A l'heure qu'il est, cette unité fait le désespoir de nos adversaires politiques, qui voient que cette précieuse union donnera la victoire à nos bataillons patriotiques.

Espérons que le mandement de Monseigneur qui a été lu dans les églises Catholiques, aura un salutaire effet sur le 8 mars prochain.

L'HONNÉTÉTÉ DE LA PRESSE CONSERVATRICE

La presse conservatrice dit " qu'il ne s'agit pas de partis politiques, de divergence d'opinions sur les principes politiques dans la lutte présente, mais qu'il faut former un gouvernement honnête en envoyant en chambre des députés honnêtes."

C'est pour avoir un tel gouvernement que nous combattons vos chefs qui ont répudié les principes constitutionnels qu'ils avaient si énergiquement défendus en 1878 et qui nous garantissaient nos libertés ; vos chefs qui ont confié le pouvoir à des hommes repoussés par l'électorat ; vos chefs qui ont pris le parlement de Québec au mépris des volontés populaires ; vos chefs qui ont pris la caisse sans que le peuple veuille la leur confier ; vos chefs dont Mr. L. M. P. Pelletier nous offre un si remarquable échantillon :

1° Par la spéculation de son influence politique.

2° Par son affaire Stein,

3° Par son pot de vin de 5000.00 de la manufacture de papier de Sorel.

4° Dans l'affaire de Veuve Laroche il a employé des procédés honteux et indignes de tout ce qu'un homme a de plus sacré, l'honneur, pour soutirer à une pauvre famille l'argent qui lui avait été alloué.

Puisque ses collègues gardent un homme de cette trempe-là au milieu d'eux ; c'est qu'ils ont comme lui des principes que les électeurs jugeront le 8 mars prochain, mais qui sont loin d'être honnêtes.

NOTES ELECTORALES

Jacques-Carrier.—Samedi dernier, importante assemblée à Pointe-Claire. M. Boyer a convaincu les électeurs de l'hypocrisie du gouvernement Angers. Son succès ne fait aucun doute.

Chambly.—A Longueuil, M. Rocheleau et M. Préfontaine ont écrasé le gouvernement des Usurpateurs.

L'Islet.—A L'Islet, MM. Déchène et Choquette ont répondu aux harangues échevelées de M. L. M. P. Pelletier. La candidature de M. P. Casgrain est loin d'être bien vue. Non seulement il n'aura pas un seul vote libéral, mais un grand nombre de conservateurs refusent de soutenir ce transfuge.

Champlain.—M. Tessier a été reçu à St-Stanislas avec un tel enthousiasme, que le succès du parti libéral dans ce comté est certain.

Portneuf.—Une grande assemblée politique a eu lieu à Lachevrotière, château-fort conservateur. M. Stafford doit se reprocher d'y avoir amené M. Pelletier, car ce dernier ayant voulu se payer d'audace et dire : " que personne n'oserait prendre la responsabilité des accusations qui pèsent sur lui," M. Delisle s'est alors avancé et lui a répondu " que lui prenait cette responsabilité." Cette assemblée, tenue au milieu d'une majorité conservatrice, montre que le candidat libéral sera élu.

Quartier St-Jacques.—Nul doute que M. Brunet ne triomphe dans le quartier St-Jacques. Car il a plus fait en trois ans pour la classe ouvrière que le parti conservateur dans 30 ans. Si donc les ouvriers tiennent à avoir quelqu'un capable de prendre leurs intérêts au parlement, ils voteront pour lui le 8 mars.

Quartier St-Louis.—M. Rainville notre défenseur dans la lutte fratricide qui s'engage a comme adversaire M. Parizeau. Il faut espérer que les électeurs sauront apprécier le mérite de notre candidat et que le 8 mars ils voteront tous pour lui.

LA QUITTANCE ROUGE.

PROLOGUE

LE DRAME DE PENOET

Ce jour-là, il y avait grande fête au château de Penoet, dans le Morbihan. Il ne s'agissait de rien de moins que du baptême de l'héritière du marquis de Penoet, et toute la contrée était accourue, soit pour prendre part aux réjouissances, soit simplement pour en avoir le spectacle.

Le château de Penoet est situé dans ces pittoresques environs de Carnac, célèbre dans le monde entier par les "dolmens" et les "menhirs", mystérieux monuments d'une civilisation primitive qui font l'admiration et le désespoir des savants.

Tout le monde a vu au moins en "images" ces pierres colossales grossièrement équarries qui se dressent parmi les sombres bruyères ou les genêts couleur d'or, comme de monstrueux et sauvages obélisques, ou comme des tables destinées à des repas de géants...

Bien moins ancien que ces étranges débris, le château de Penoet porte pourtant le caractère d'une haute antiquité.

Le grand corps de bâtiment, flanqué de quatre tours à poivrière d'ardoise, remonte aux premiers temps de la féodalité. Mais l'habitation a été modernisée à plusieurs reprises, et aujourd'hui rien ne rappelle guère, à Penoet, les temps chevaleresques, si ce n'est le pont-levis conservé par pure curiosité, et les larges fossés pleins d'eau verdie par les nénuphars.

L'ensemble garde d'ailleurs un aspect imposant et même seigneurial.

Ah ! c'est que ce n'était pas un mince personnage que le marquis Arthur de Penoet. Sa famille descendait, dit-on, des premiers ducs de Bretagne, et deux Penoet avait été maréchaux de France et chevaliers du Saint-Esprit. Quant à lui, c'était un homme bâti à chaux et à sable, très beau garçon, joyeux compagnon, tempérant sa fierté native par beaucoup d'affabilité et de bonne grâce, mais tombant parfois dans des violences de caractère plus que regrettables.

Jusqu'à cinquante-cinq ans, il s'était cru jeune et avait mené grande vie, chassant, buvant, passant ses hivers à Paris, prolongeant ses plaisirs et ses succès bien au-delà des limites normales.

A cinquante-cinq ans il se décida enfin à se marier, et il avait conservé un tel air de vigueur et de gaieté, avec sa haute taille, ses grands yeux bleus et sa belle chevelure d'or à peine mêlée de fils d'argent, que cette tardive détermination ne parut pas trop ridicule ni même trop présomptueuse.

Il avait, du reste, fait choix d'un ange de vertu et de douceur, Mlle Blanche de Château-Meillant belle

à ravir, appartenant à une des plus anciennes familles du pays nantais, mais sans fortune... presque dans la misère.

Au bout d'un an, la nouvelle marquise de Penoet était mère d'une charmante petite fille, et c'est le baptême de cette dernière qu'on célébrait au château de Penoet, au moment où commence ce récit.

La cérémonie avait eu lieu à l'église du village : devant le pont-lévis, dans la cour, dans les salles basses, des tables étaient dressées et les gars buvaient de grand courage le cidre et l'eau-de-vie à la santé de l'héritière des Penoet.

Ils ne portaient plus — surtout les jeunes — l'antique et pittoresque costume breton ; mais leur mise avait encore son cachet et son caractère.

Les garçons étaient coiffés du chapeau rond bordé de velours noir, vêtu de la veste courte, du gilet à boutons blancs et multiples, du pantalon en forme du pantalon de matelot, moins large du haut que du bas. Les filles avaient la robe noire et la coiffe blanche qui les fait ressembler à des nonnes — costume triste, mais non sans charme et sans poésie.

Dans la cour, les gais propos allaient leur train :

—A ta santé, Yvonne !

—A la tienne, Yvon !

—A la santé de M. le marquis, de Mme la marquise, de Mlle Mathilde !...

—A la tienne et à la mienne !...

Tout cela était dit en langue morbihannaise, ce breton un peu francisé que les habitants du Finistère renient et qualifient de patois...

Il va sans dire qu'une nuée de mendiants gravitaient autour des tables, le chapelet à la main, le bisac au dos, marmottant leurs oraisons nasillardes, récoctant de ci de ça, une petite pièce de monnaie, un verre de cidre, un morceau de gâteau... et quelques bourrades amicales.

—Ah ! voici la mère Jeannic, dit une sémillante jeune fille en désignant une vieille toute loqueteuse, l'œil ulcéré, la figure souffrante, traînant ses pieds nus avec la même philosophie sur les cailloux ou sur le gazon.

—Tiens mère Jeannic, dit un jeune homme nommé Yvon, qui venait de lutiner la jeune fille avec une liberté de fiancé accepté très officiellement, tiens, mère Jeannic, voici un verre d'eau-de-vie pour te remettre l'estomac.

—L'estomac va bien, mon fi, dit la mendicante ; cest le cœur qui est malade.

—Vous avez des palpitations belle dame, dit d'un air assez gouailleur un jeune garçon vêtu en " monsieur " et qui remplissait à Vannes les fonctions de clerc d'huissier.

—J'ai du chagrin, mon fi, reprit la vieille, qui vida d'un trait le verre d'eau-de-vie.

—Votre bon ami vous a fait des traits ? reprit le clerc d'huissier.

—Ne parle pas du bon ami de Jeannic, dit Yvon, c'est le...

(A suivre).

UNE COMPARAISON.

ŒUVRE DU PARTI LIBÉRAL.

Encouragement à la colonisation.

Création du ministère de l'Agriculture.

Ponts en fer.

Distribution gratuite des grains de semence.

Création du Mérite-Agricole.

Ecoles du soir.

Extension du droit de suffrage.

Revendication du territoire de Québec.

Réforme de la loi des licences.

Bon aux pères de douze enfants.

Règlement de la question des biens des Jésuites.

POUR LES OUVRIERS

Lois d'exemption de saisie.

Lois pour assurer le paiement de l'ouvrier.

Entreprise du palais de Justice.

Enseignement du dessin pour les ouvriers.

Encouragement au Monument National, etc.

ŒUVRE DU PARTI CONSERVATEUR.

Scandale des Tanneries.

Vente du chemin fer du Nord.

Affaire Forget.

Gratifications aux employés.

Refus de créer un ministère d'Agriculture.

Rejet de la motion Garneau.

Refus de condamner Ottawa pour l'exécution de Riel.

Encouragement donné à la Fédération Impériale.

Soumission à Ottawa.

Violation de la Constitution.

Persécution de la langue Française et de la religion Catholique, etc., etc.

POUR LES OUVRIERS

RIEN

Maintenant Electeurs, Comparez, Jugez et
Votez en conséquence.

Pourquoi les chats font leur toilette apres avoir mangé !



ES peuples qui séjournent au Nord de la France et même en France — Flamands, Belges, Hollandais, Bataves, etc... c'est tout un — sont gens d'intérieur. Non pas qu'ils n'aient poussé loin leurs flottes et leurs hautes aventures, mais ils en sont toujours revenus à la terre natale, aux brumes argentées de leur climat, aux villes, aux villages échoués au bord des fleuves, des rivières, des canaux, dans ces prairies d'une pâleur verdoyante où Potter étale ses vaches et qu'anime le va-et-vient des grandes voiles qui mettent leur ombre et leur étrangeté dans le fugitif déploiement des paysages. Et leur art — pictural ou littéraire — est aussi tout d'intérieur. C'est en cela qu'il est bien personnel. La maison et ses hôtes, graves, recueillis ou la bouche et le verre à la main, leur idéal n'est guère allé au delà. Comment ne seraient-ils pas intéressés, d'une façon toute spéciale, aux amis du foyer, aux chiens aux chats, aux oiseaux captifs, qu'ils n'oublient jamais dans leurs tableaux, et qu'ils ont observés et peints avec une rare et tout intime pénétration.

Les Flandres sont pleines de légendes sur les animaux. M. Pol de Mont en rapporte toute une kirielle dans le dernier numéro des traditions populaires. Je lui en emprunte celle-ci qui répond à une question : Pourquoi les chats se lavent-ils la figure quand ils ont mangé ?

Un chat ayant pris un rat s'apprêtait à le dévorer lorsque, se ravisant, il se dit : " Le chat de l'empereur est ma cousine (c'est un proverbe Flamand), il convient d'être poli. Lavons d'abord notre frimousse et nous mangerons après."

Et de ses deux pattes de devant il se frotta le museau.

En ce moment :

" Bonsoir " fit le rat. Et il s'enfuit.

Depuis lors les chats ont changé d'habitude. Ils mangent d'abord et font leur toilette ensuite.

On demande des Agents par tout le Canada.

LA BELLE FREDEGONDE

On juge de l'étonnement que dut éprouver le tribunal Correctionnel quand, à l'appel d'un témoin du nom de Pierre Grosclaude, on vit s'avancer jusqu'à la barre un chevalier du moyen-âge, tout bardé de fer, avec sa cuirasse resplendissante, ses jambières, ses cuissards et son casque d'acier qu'il tenait modestement à la main.

Son entrée fit sensation dans l'auditoire quelques-uns se demandaient si ce n'était pas là le fameux appareil de la justice dont ils avaient entendu parler.

D'autres évoquant le souvenir des drames qu'ils avaient vu jouer à la Porte-Saint-Martin, affirmèrent que c'était vraisemblablement le bourreau qu'on avait convoqué pour une exécution spéciale.

Cependant, M. le président, certainement fort intrigué, interroge ce farouche homme d'armes.

M. le Président — Qu'est-ce que cela veut dire de vous présenter devant le tribunal dans ce costume ?

Le témoin — C'est pas ma faute, je n'en ai pas e'autre. Un de mes amis m'avait promis de me prêter sa redingote. J'y comptais ; mais, au dernier moment, il a été obligé de l'engager au Mont-de-piété.

M. le Président — Enfin quel est cet attirail ?

Le témoin — C'est mon costume de travail.
(Marques d'étonnement dans l'auditoire).

M. le président — Vous êtes donc acteur ?

Le témoin — Presque..... Je suis chargé de distribuer des prospectus pour la brasserie de la Belle Frédégonde. Je suis comme on dirait un moyen d'allecher les passants. Du reste je suis bien mal payé, 2 francs par jour et pas nourri.

M. le président — Dites ce que vous savez de l'affaire.

Le témoin. — Quelle affaire ?

M. le président. — L'affaire Blanchard contre Denizet.

Le témoin. — Denizet, connais pas. Blanchard pas davantage.

M. le Président. — Alors, pourquoi êtes-vous venu ?

Le témoin. — C'est ce que je me demande.

M. le Président. — Allez vous asseoir.

Le témoin. — Je voudrais bien, mais je ne peux pas.... avec ma quincaillerie.

M. le Président. — C'est bien, retirez-vous.

Le témoin s'éloigne : mais comme nonchalamment, il s'apprête à distribuer quelques prospectus qu'il tire de son casque, l'huissier de service le pousse vivement dehors pour sauver la dignité de l'audience.

CHÔSES QUELCONQUES

Appelé l'autre jour à Evreux pour une affaire de succession, un de nos confrères est invité à dîner chez un notaire de la ville.

— Votre ville est bien triste, dit-il à la maîtresse de la maison, et vous devez bien vous ennuyer ?

— Monsieur, répond d'un ton sec la provinciale, on ne s'ennuie jamais quand on sait s'intéresser aux affaires des autres.

* *

Inscription cueillie dans la vitrine d'un marchand de vins :

**Vin blanc nouveau de Bourgogne
Bon pour les huitres.**

COMME C'EST FLATTEUR POUR LES CLIENTS !

* *

Dans un cercle :

On cause d'un ancien militaire qui en fait partie :

— Je ne sais dit un des membres, si, comme commandant il est en retraite ; mais je sais que comme raseur, il est en activité !

* *

Entre vieilles gens :

— Vous voulez toujours vous rajeunir, père Richard.

— Non, je vous assure que j'ai 79 ans....

— Vous en avez 80 sonnés !

— Après cela, je suis tellement sourd que je n'aurai pas entendu sonner le dernier.

* *

Madame sonne vivement sa bonne.

— Françoise !

— Madame !

— Ça sent le brûlé !

— Oui, ce sont les rideaux qui brûlent.

— Malheureuse ! Jetez vite de l'eau dessus....

— Mais, Madame je n'ai que de l'eau chaude !

* *

A la salle des mariages :

— Mais je ne puis pas vous marier ; votre mari est ivre.

— C'est vrai, monsieur le maire, mais quand il n'est pas saoul " il n'veut pas ! "